Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03/04/2023



1D: 073-217303064-20230330-23_03_040-DE

GALIBIER

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLOIRE SÉANCE DU JEUDI 30 MARS 2023

Nombre de membres en exercice: 15

Présents : 12 Représentés : 3 Absents : 0

Date de convocation : 24 mars 2023 Date d'affichage : 24 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents: ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel Étaient représentés: MAGNIN Carine (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie) - GRANGE Christian (donne procuration à FALCOZ Corine)

Monsieur Jean-Marie MARTIN est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 23-03-040

Objet: Attribution des subventions aux associations pour 2023

Le rapporteur : André Retornaz, adjoint au maire.

Après examen des bilans de fonctionnement des différentes associations, je vous propose d'allouer les montants de subventions aux associations selon le tableau ci-dessous.

Ces montants sont prévisionnels et pourront éventuellement être modifiés par délibération lors de la production des justificatifs par les bénéficiaires de ces subventions.

Afin de bénéficier de leur subvention, les associations devront impérativement fournir en mairie leurs statuts à jour, et devront également solliciter le versement de leur subvention, celui-ci n'étant pas automatique.

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03/04/2023



ID: 073-217303064-20230330-23_03_040-DE

ASSOCIATIONS	MONTANTS EN €
A.E.P. : fonctionnement	30 000.00 €
Association du personnel communal	1 500.00 €
Association Pêche - La truite de l'Aiguille Noire	1 500.00 €
Auto Retro	1 000.00 €
Coopérative scolaire - Patin scolaire	891.00 €
Coopérative scolaire - Ski scolaire	900.00€
Coopérative scolaire - Transport	3 000.00 €
Judo-club	9 000.00 €
Nivo 5, pisteurs secouristes	1 000.00 €
Snow Ski Club :	116 000.00 €
dont Section alpin	73 000.00 €
dont Section nordique	19 000.00 €
dont Section snow	24 000.00 €
Sois Là Aussi	1 500.00 €
Tennis-club Valloire	6 000.00 €
Val'patin	20 000.00 €

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication réunie le 23 mars 2023 a émis un avis favorable sur ce dossier.

Je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03/04/2023



ID: 073-217303064-20230330-23_03_040-DE

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 23 mars 2023,

Ouï l'exposé de Monsieur Retornaz,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

d'allouer pour 2023, les montants de subventions de fonctionnement aux associations selon le tableau ainsi qu'il suit :

ASSOCIATIONS	MONTANTS EN €
A.E.P. : fonctionnement	30 000.00 €
Association du personnel communal	1 500.00 €
Association Pêche - La truite de l'Aiguille Noire	1 500.00 €
Auto Retro	1 000.00 €
Coopérative scolaire - Patin scolaire	891.00 €
Coopérative scolaire - Ski scolaire	900.00 €
Coopérative scolaire - Transport	3 000.00 €
Judo-club	9 000.00 €
Nivo 5, pisteurs secouristes	1 000.00 €
Snow Ski Club:	116 000.00 €
dont Section alpin	73 000.00 €
dont Section nordique	19 000.00 €
dont Section snow	24 000.00 €
Sois Là Aussi	1 500.00 €
Tennis-club Valloire	6 000.00 €
Val'patin	20 000.00 €

Ont signé au registre les membres présents Copie conforme Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX

Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 03/04/23

Publication: <u>03</u> | 04 | 23 Valloire, le <u>03</u> | 04 | 23

Control & Artist & Colonel

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.